

- L'impératif passé est peu utilisé. Il s'emploie pour exprimer un ordre, un conseil, une interdiction... dont la réalisation devra être achevée avant une autre action qui n'a pas encore eu lieu.
- A l'impératif passé tout comme à l'impératif présent, il n'y a pas de sujet et le verbe se conjugue uniquement avec trois personnes : la 2^{ème} personne du singulier, les 1^{ère} et 2^{ème} personnes du pluriel.

Ex : Aie mangé avant de partir à l'école. Soyez rentrés pour le dîner!

- L'impératif passé est un temps composé qui se forme avec deux mots :
 - on conjugue l'auxiliaire " être " ou " avoir " à l'impératif présent,
 - et on ajoute le participe passé du verbe.

Ex : Aie fini. Ayons fini. Ayez fini.

Sois rentré. Soyons rentré(e)s. Soyez rentré(e)s.

Attention aux accords du participe passé !

Exemples :

Aller	Savoir	Être	Vouloir	Avoir
Sois allé(e)	Aie su	Aie été	Aie voulu	Aie eu
Soyons allé(e)s	Ayons su	Ayons été	Ayons voulu	Ayons eu
Soyez allé(e)s	Ayez su	Ayez été	Ayez voulu	Ayez eu